Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18 MAI 2026
ID : 022-212200547-20260511-2026_228-AI

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

République Française
Département de Côtes d'Armor

Commune d'Erquy
- :- :- :-
Mandat Municipal 2026-2032
Délégation de fonctions
A
Nicole DETREZ
- :- :- :-
Arrêté Municipal N°2026-228

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ERQUY,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et alinéa suivant ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ayant élu le Maire ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints et celle portant leur élection ;

VU les arrêtés municipaux n°2026-167 à 2026-171 portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints au maire ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un suivi de proximité de la gestion des ressources humaines, du dialogue social et des conditions de travail au sein des services communaux ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de charger une conseillère municipale d'assister le Maire dans la définition et le suivi de la politique des ressources humaines de la collectivité ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions

Délégation de fonctions est donnée à **Madame Nicole DETREZ**, Conseillère Municipale, pour les domaines relatifs aux **"Ressources humaines"**.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 18 MAI 2026
ID : 022-212200547-20260511-2026_228-AI

À ce titre, elle est chargée sous l'autorité du Maire :

- Du suivi des relations individuelles et collectives avec le personnel communal ;
- De la participation au dialogue social et de la présence, à titre consultatif, aux instances paritaires (Comité Social Territorial, formation spécialisée) ;
- Du suivi du plan de formation des agents et de la politique de recrutement ;
- De la veille sur la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail (QVT).

Article 2 : Absence de délégation de signature

La présente délégation est une délégation de **fonctions uniquement**. En conséquence, Madame Nicole DETREZ **ne dispose pas de la délégation de signature**. Tous les actes administratifs à caractère juridique ou financier (arrêtés de nomination, de promotion, contrats de travail, engagements de dépenses de personnel) demeurent signés par le Maire.

Article 3 : Coordination et redevabilité

Madame Nicole DETREZ rend compte régulièrement de l'exercice de sa mission au Maire afin d'assurer la cohérence entre la gestion administrative et la politique de gestion des ressources humaines.

Article 4 : Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressée ;
- Transmis à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ;
- Inscrit au registre des actes administratifs de la commune.

Fait à Erquy, le 11 mai 2026

Le Maire,

MAIRIE D'ERQUY CÔTES D'ARMOR

Sylvain RENAUT

Notifié le 18/05/2026

Nicole DETREZ